

Membres	15
Présents	10
Représentés	2
Votants	10
Exprimés	12
- Pour	12
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250707-2025-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

DELIBERATION N° 2025-32
Séance du 07 Juillet 2025

Objet : Entretien des voies communales 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 24 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CHARBONNEL Jean-Loup, GARCIA Sébastien, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel
Absent(s) ayant donné pouvoir : MORENA Jean-Philippe à AGNOUX Marie-Thérèse, DICHAMP Adeline à CHARBONNEL Jean-Loup
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, GRANCHER Isabelle, SABEAU Fabrice
Secrétaire de séance : SAINNEVILLE Jean-Marie

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant les travaux d'entretien des voies communales 2025 en accord avec Tulle Agglo.

Il s'agit de la VC n°18 « Route de Chabannes » et la VC n°21 « Route de Royères ».

<u>Entreprise</u>	<u>Prix H.T</u>	<u>Prix TTC</u>
COLAS	24 422,50 €	28 107,00 €
EUROVIA	17 557,50 €	21 069,00 €
EYREIN TP	26 303,00 €	31 563,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 17 557,50 € H.T. soit 21 069,00 € TTC.
- Autorise la Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

